



9

Libre parole

Une équipe au cœur de l'action à Boulogne-sur-Mer



10

Institutionnel

Une vague de jeunes parlementaires
sur le littoral dunkerquois



11

Actualités

Quels plans d'actions 2016-2021 pour l'avenir de
l'eau en région Hauts-de-France ?



12

Regards sur...

Les aires marines protégées



13

Carnet bleu

Deux professeurs en mission pour l'eau



14

Événements

Un chantier de restauration ambitieux à Contes



16

L'Agence et vous

Un nouvel outil internet pour voir la qualité
de l'eau des rivières

Le littoral Artois- Picardie : un espace naturel à préserver

3
DOSSIER





Découvrir le littoral autrement...

Du sud de la baie de Somme au Dunkerquois, 273 km de côtes bordent le littoral de la région des Hauts-de-France. Un espace d'une richesse écologique exceptionnelle où se côtoient de multiples activités humaines telles que la baignade, la conchyliculture, la pêche à pied, les activités nautiques mais aussi industrielles et portuaires...

Véritable enjeu touristique et économique, notre littoral fait l'objet d'une surveillance continue au regard des pollutions environnantes. Il doit aussi faire face aux conséquences non moins redoutables du changement climatique, comme en témoignent les signes de l'érosion côtière et les risques de submersions marines qui inquiètent les populations riveraines.

Chaque année, avec le soutien de l'agence de l'eau, de nouvelles actions sont menées notamment par les collectivités, les conseils

départementaux et régionaux, pour veiller à la préservation de cet espace.

Ainsi, depuis 30 ans, des efforts considérables ont été réalisés et se poursuivront au cours des prochaines années pour éliminer les rejets directs à la mer, construire et moderniser les stations d'épuration, améliorer les réseaux de collecte des eaux usées mais aussi mieux maîtriser les eaux pluviales et de ruissellement. La gestion des eaux pluviales constitue un enjeu majeur pour améliorer durablement la qualité des eaux de notre littoral.

Malgré toutes ces actions, à l'issue de la saison balnéaire 2015, 6 sites de baignade sur 42 sont classés en qualité insuffisante au regard de la nouvelle réglementation européenne, dont les exigences en matière de qualité de l'eau se sont renforcées. Du fait d'une pluviométrie importante en fin de saison estivale, 3 nouvelles

plages de la Côte d'Opale voient ainsi la qualité de leurs eaux se dégrader.

Toutefois, le palmarès 2016 de la qualité des eaux de baignade récompense aussi les efforts engagés par les communes en matière de « gestion active ».

C'est le cas de Le Portel Plage qui abandonne la qualité insuffisante au profit d'une qualité suffisante.

L'eau donne au littoral son exceptionnelle lumière, modèle ses façades imposantes, permet des rencontres inattendues avec une vie marine insolite, notamment phoques et veaux marins, qui fait dire parfois que l'on se trouve au bout du monde... Je vous invite à parcourir notre dossier consacré à la découverte de cet espace remarquable et de sa nécessaire préservation.

Bonne découverte !



Hardelot-Plage



Le littoral Artois-Picardie : un espace naturel à préserver

Le littoral du bassin Artois-Picardie est un espace naturel en constante évolution, à la fois en terme d'activité économique et d'environnement : pêche, conchyliculture, baignade, loisirs nautiques mais aussi activités industrielles et portuaires.

Toutes ces activités peuvent avoir un impact sur les eaux côtières et marines pour lesquelles la législation européenne a fixé des objectifs de qualité. C'est pourquoi, dans son plan de gestion (SDAGE 2016-2021), l'agence de l'eau a prévu de renforcer la lutte contre la pollution des eaux littorales et marines. Ces actions visent également à protéger la qualité microbiologique de l'eau, pouvant avoir un impact sur la baignade, la pêche à pied de loisir, ou encore la conchyliculture.

Dans ce contexte, l'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement des agglomérations littorales constitue une priorité du X^{ème} programme d'action 2013-2018 de l'agence de l'eau.

L'eau de baignade : enjeu sanitaire et touristique

Chaque été, les week-end notamment, certaines plages de notre littoral accueillent plus de 10 000 personnes.



Escalles - Entre les 2 Caps

C'est dire l'importance de pouvoir s'y baigner en toute confiance ! La contamination de l'eau peut notamment générer des maladies comme les gastro-entérites, les dermatoses, ou encore des pathologies de la sphère ORL et des yeux.

Un contrôle permanent et des mesures préventives

Pour évaluer la qualité des eaux de baignade, plus de 500 prélèvements sont effectués entre mai et septembre sur tout le littoral. L'Agence Régionale de Santé contrôle notamment la teneur en bactéries, mais aussi la quantité de déchets recueillis sur le site.

Pour prévenir les risques sanitaires et améliorer durablement la qualité de

l'eau, un « profil de baignade » doit être réalisé par les communes. Cet outil identifie les sources possibles de pollution ponctuelle ou permanente, à l'origine de la dégradation de la qualité de l'eau et les actions de réduction de ces pollutions.

Le littoral Artois-Picardie*, c'est :

- > 535 400 habitants
- > 88 communes
- > 5 ports de pêche professionnelle
- > 152 navires de pêche professionnelle
- > 2 600 tonnes de coquillages par an
- > Prix de l'eau : 4,99 €^{TTC}/m³

*Source : Etat des lieux 2013 - Rapport annuel prix de l'eau 2015 AEAP



Les chiffres clés - Conférence nationale sur la transition écologique de la mer et des océans pour la croissance bleue et le climat

Réunie à l'initiative de Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, la conférence nationale sur la transition écologique de la mer et des océans pour la croissance bleue et le climat, s'est déroulée le 31 août 2015 avant le rendez-vous crucial de la COP 21. Ces chiffres clés présentent un panorama complet de la situation du littoral en France, depuis la biodiversité marine, aux loisirs nautiques en passant par les risques liés à l'érosion ou encore à la pollution.

→ Disponible sur www.developpement-durable.gouv.fr



DOSSIER

Excellente, bonne, suffisante ? Quelle qualité de l'eau pour votre plage préférée ?

Le classement porte sur les résultats de la surveillance des eaux de baignade par l'ARS, sur la période 2012-2015. Cette année encore, le palmarès est globalement satisfaisant. 6 exceptions cependant : Boulogne-sur-Mer, Le Crotoy, Escalles restent en qualité insuffisante. Le Touquet-Paris-Plage, Dunkerque Malo-Centre et Dunkerque Digue des Alliés affichent pour la première fois une qualité insuffisante.

La dégradation qui concerne ces 3 plages de la Côte d'Opale, s'explique notamment par l'importance des phénomènes pluvieux survenus en fin de saison estivale.

En revanche, Marck la Huchette, Oye-Plage Les Hemmes rejoint le cercle prisé des plages classées en qualité excellente. Bonne nouvelle également pour Le Portel Plage cette année qui retrouve une eau de qualité suffisante !



A l'issue de la saison balnéaire 2015,
25 % des plages du bassin Artois-
Picardie proposent une eau de baignade
de qualité excellente,
54 % sont de bonne qualité,
7 % de qualité suffisante.
14 % font l'objet d'une qualité
insuffisante.

A noter qu'une eau de qualité
« insuffisante » ne signifie pas que la
baignade est interdite, mais le risque
sanitaire est plus important.

- eau de qualité excellente
- eau de qualité bonne
- eau de qualité suffisante
- eau de qualité insuffisante

Vous souhaitez connaître la qualité des eaux
de votre lieu de vacances ?

Rendez-vous sur le site national dédié du Ministère
de la santé : <http://baignades.sante.gouv.fr/>



Le Guide des loisirs nautiques en mer – Edition 2016

La mer est un espace naturel privilégié où se côtoient de multiples activités de loisir : natation, croisière côtière, surf, planche à voile, scooter de mer, plongée, voilier dériveur, etc. Ce guide publié par le Ministère de l'Ecologie, présente les règles de base à connaître pour pratiquer son activité en toute sécurité et dans le respect des autres usagers. Sans oublier les conseils pratiques pour assurer la préservation de ces espaces naturels Fragiles qui offrent tant d'opportunités ludiques et sportives !

→ Pour le consulter dans la salle de lecture du Ministère de l'Ecologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>



DOSSIER

L'eau de baignade a son profil

Le profil de baignade identifie les sources possibles de pollution pouvant dégrader la qualité de l'eau d'une plage ainsi que les conditions qui les favorisent. Il propose également un programme d'actions visant à réduire voire supprimer ces sources de pollution.

Chaque plage dispose ainsi d'une véritable «carte d'identité».

Le responsable de la baignade, généralement la commune, s'appuie sur cet outil pour organiser une «gestion active». Il peut ainsi, par exemple de manière préventive, procéder à une fermeture temporaire d'un site de baignade en cas de fortes pluies à l'origine de débordements des réseaux d'assainissement donc de pollution.

Une stratégie de surveillance

Les analyses réglementaires réalisées par l'Agence Régionale de Santé apportent

un résultat en 36 heures. Ce délai est parfois trop long pour agir en cas de contamination. C'est pourquoi, la mise en place d'une stratégie de surveillance par le responsable de la baignade est un élément clé de la gestion active.

Ainsi durant la saison, les éléments risquant de déclasser la qualité des eaux peuvent être suivis avec en particulier : les déversoirs d'orage, les rejets des eaux pluviales, la pluviométrie, les conditions de vent et de marées, ...

Des moyens de prélèvements et d'analyses rapides (résultats sous quelques heures) peuvent compléter le dispositif de surveillance.

Un outil d'aide à la décision

La gestion active constitue ainsi un outil d'aide à la décision en temps réel pour aider le responsable de la baignade à décider des fermetures préventives ou d'ouvertures des plages.

Elle permet d'assurer une meilleure protection des baigneurs.

Une révision régulière

Les profils de baignade sont révisés régulièrement. La fréquence et l'ampleur des révisions sont adaptées à la nature, à la fréquence et à la gravité des risques de pollution auxquels est exposé le site de baignade.

Il est procédé à une révision du profil au moins :

- > Tous les 4 ans pour les eaux de baignade classées en qualité «bonne» ;
- > Tous les 3 ans pour les eaux de baignade classées en qualité «suffisante» ;
- > Tous les 2 ans pour les eaux de baignade classées en qualité «insuffisante».

Le profil de baignade d'une plage classée en qualité «excellente» ne doit être ni révisé ni mis à jour, sauf si celle-ci évolue en «bonne», «suffisante» ou «insuffisante».

Sur le bassin Artois-Picardie, les communes de Le Portel-Plage et Boulogne-sur-Mer ont procédé à la révision de leur profil de baignade en 2015.

Les démarches sont en cours pour les sites de baignade de Le Crotoy (80), Le Touquet (62), Escalles (62), et les 3 sites de baignade de la ville de Dunkerque - Digue des Alliés, Malo Terminus et Malo Centre (59).

Les études nécessaires à la révision des profils de baignade bénéficient d'une subvention de 50 % de l'agence de l'eau.



Plage de Boulogne-sur-Mer



Les profils de baignade : un nouvel outil pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité des eaux de baignade

La Directive Européenne relative à la qualité des eaux de baignade concerne tous les sites de baignade contrôlés aussi bien en eaux douces que littorales. Elle renforce les exigences de qualité pour le plus grand bénéfice de la santé des estivateurs et fait évoluer les règles de classement et les principes de gestion préventive des risques de pollution et d'information des usagers. La grande nouveauté de cette directive est la mise en place de profils de baignade.

→ Retrouvez les profils de baignade du littoral Artois-Picardie sur : [www.eau-artois-picardie.fr/rubrique Qualité de l'eau/Qualité des eaux de baignade](http://www.eau-artois-picardie.fr/rubrique%20Qualit%C3%A9%20de%20l'eau/Qualit%C3%A9%20des%20eaux%20de%20baignade)



Contrat de baie de Canche : agir sur les pollutions diffuses liées à l'assainissement non collectif



Le Touquet-Paris-Plage

La reconquête de la qualité des eaux de baignade de Le Touquet-Paris-Plage et Camiers est un enjeu majeur du contrat de baie de Canche. La fermeture des sites de baignade de ces stations balnéaires serait catastrophique pour l'économie touristique locale.

Le contrat de baie de Canche (2013-2018), établi entre les partenaires financiers institutionnels (Agence de l'Eau Artois-Picardie, Région des Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais) et les Collectivités compétentes du périmètre, porte sur

un programme d'investissement global de près de 22 M €HT dont 15 M €HT sont consacrés à l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales.

Dans les communes rurales du territoire, les pollutions diffuses issues des rejets non maîtrisés des installations d'assainissement non collectif peuvent en outre, avoir un impact significatif sur la qualité des eaux de baignade.

C'est pourquoi, le comité de baie avec l'appui des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a identifié les zones à enjeu sanitaire

dans lesquelles les rejets des installations d'assainissement non collectif doivent être prioritairement mis aux normes.

Ce sont ainsi près de 1300 installations qui devront faire l'objet d'un diagnostic complet de leur fonctionnement et éventuellement de travaux de mise en conformité.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie apporte un soutien financier majoré aux opérations de mise en conformité de l'assainissement non collectif dans ces zones à enjeu sanitaire.



Le Contrat de Baie de Canche

La dégradation de la qualité de l'eau et notamment de la qualité des eaux de baignade, les risques d'inondation, la dégradation des milieux naturels et l'ensablement de l'estuaire de la Canche ont alerté les élus et usagers du territoire. Ceux-ci ont décidé de se mobiliser pour la préservation de la baie de Canche à travers l'outil « contrat de baie ». Retrouvez dans cette plaquette les enjeux de cet outil destiné à définir de manière globale et concertée, un programme d'actions sur 5 ans visant à améliorer la gestion de l'eau du territoire.

→ Téléchargez la plaquette sur www.symcea.fr/contrat_de_baie_de_canche



La station d'épuration intercommunale de Wimille-Wimereux fait peau neuve

Construite en 1980, la station d'épuration de Wimille-Wimereux d'une capacité de 14 800 Equivalent-Habitants traite les eaux usées de ces 2 communes. Devenue sous-dimensionnée, elle ne répondait plus aux exigences européennes en matière de performance de traitement des eaux notamment en période estivale.

Le rejet de la station d'épuration se situe à quelques centaines de mètres en amont de la plage de Wimereux. Afin d'améliorer la qualité des eaux rejetées au milieu



La station d'épuration en travaux

naturel et de conforter la bonne qualité des eaux de baignade, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a pris

la décision d'engager les travaux d'amélioration des performances de cet équipement et de porter sa capacité à 25 000 EH.

Les travaux ont débuté en septembre 2015 et devraient s'achever d'ici fin 2016. Un nouveau bassin biologique de 3 450 m³ sera créé et le dispositif de désinfection des eaux rejetées sera plus performant.

Le montant de l'investissement est de l'ordre de 4 M€ HT. L'agence de l'eau apporte une participation financière à hauteur de 1,71 M€.

Fort-Mahon Plage opte pour le « rejet zéro » pour les eaux pluviales du front de mer

Face à une dégradation ponctuelle par temps de pluie de la qualité de ses eaux de baignade, la ville de Fort-Mahon Plage a décidé de supprimer le principal rejet d'eaux pluviales du front de mer.

Cet exutoire collectait les eaux pluviales et de ruissellement d'un bassin versant de 3 hectares et se situait dans la zone de baignade.

Le profil de baignade avait identifié ce rejet comme source potentielle de dégradation de la qualité des eaux de baignade.

La commune de Fort-Mahon Plage a pris l'option du rejet 0 : dorénavant,

les eaux pluviales seront infiltrées dans le sable après décanteur. Les travaux consistent à réaliser un bassin de tamponnement de 600 m³ suivi d'une zone d'infiltration des eaux pluviales au niveau de la digue du front de mer.

L'exutoire actuel sera maintenu afin d'évacuer les eaux pluviales en cas d'évènement pluviométrique exceptionnel.

Ce bassin sera opérationnel pour la saison balnéaire 2016.

Le coût total des travaux s'élève à 621 100 € HT. Cette opération a bénéficié d'une aide financière de l'agence de l'eau à hauteur de 435 000 €.



Le bassin de gestion des eaux pluviales en construction



Vers le zéro phyto pour quelques communes du Littoral !

En juin dernier, les communes d'Étaples, Cucq, Camiers, Frencq, Saint-Josse-sur-Mer, Étaples-sur-Mer, Merlimont, et du Touquet se sont engagées à stopper complètement l'usage des produits phytosanitaires pour les espaces verts de leur commune en signant avec l'agence de l'eau, la charte d'entretien des espaces publics. Encore un bel exemple de contribution à la préservation de la qualité de l'eau, de l'environnement et de la santé pour ces communes du littoral.



Une équipe au coeur de l'action à Boulogne-sur-Mer



Libre parole à
Ludovic Lemaire
chef de la mission Littoral
de l'Agence de l'Eau
Artois-Picardie

En 1990, l'agence de l'eau a décidé la création d'une mission sur le littoral. Quel était alors son objectif ?

En 1988, 50 % des eaux de baignade de mauvaise qualité recensées en France étaient localisées sur le littoral de notre bassin et 14 % des sites de baignade étaient à l'époque classés en catégorie D donc interdits à la baignade.

Ce bilan alarmiste à la fois en termes de qualité environnementale et sanitaire des eaux de notre littoral mais aussi en termes d'attractivité touristique, conduit l'Agence de l'eau à créer en 1990 une « mission littoral », affectée à la reconquête de la qualité des eaux de baignade.

La mission est implantée depuis l'origine à Boulogne-sur-Mer et est constituée aujourd'hui d'une équipe de 5 personnes. Son territoire de compétences s'étend du littoral aux communes des bassins versants littoraux, positionnant ainsi le lien Terre-Mer au coeur de la politique d'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

En effet, la prise en compte du transfert de la pollution depuis le bassin versant amont vers les zones d'usage du littoral

est fondamentale, d'autant plus que les communes de l'arrière-pays ressentent moins la nécessité d'un assainissement performant pour améliorer la qualité des eaux de baignade. Notre rôle est de sensibiliser les élus locaux sur la nécessité d'une solidarité amont-aval pour atteindre nos objectifs.

Quelles évolutions avez-vous pu constater depuis la création de cette mission ?

La présence de l'Agence au plus près des problématiques rencontrées par les acteurs locaux est une clé essentielle du succès de la politique de reconquête de la qualité des eaux de baignade. Notre travail nécessite également une collaboration étroite avec les services de l'Etat (DDTM, DREAL), l'ARS et les autres partenaires financiers (Département, Région).

Des efforts considérables ont été réalisés depuis une vingtaine d'années en matière de création et de modernisation de stations d'épuration, de suppression des rejets directs, de construction de bassins de pollution, de travaux de construction et d'amélioration des réseaux de collecte des eaux usées.

La situation s'est globalement améliorée mais la mise en œuvre de la nouvelle directive baignade a renforcé les exigences de qualité. Cela nous impose de nouveaux défis pour conforter les bénéfices acquis et améliorer de manière

durable la qualité des eaux de baignade en particulier pour les sites classés en qualité suffisante ou insuffisante.

Quelles actions mettez-vous en œuvre pour ce territoire spécifique ?

Notre littoral a été le premier en 2011 à avoir réalisé les profils de baignade sur l'ensemble des plages.

Après une première phase de mise en œuvre des actions, nous rentrons dans une phase de révision des profils notamment pour les baignades classées en qualité « insuffisante ». Compte tenu des enjeux, la mission littoral est très impliquée dans le processus de révision.

A ce jour, nous comptons 38 Programmes Pluriannuels Concertés (PPC) en phase de mise en œuvre qui ont été négociés avec les collectivités pour la période 2013-2018. En matière d'assainissement, ce sont ainsi près de 170 M€ de travaux et 90 M€ d'aides financières qui sont mobilisées par l'agence de l'eau sur le littoral et les bassins versants amont.



Les hommes et les femmes de la mission Littoral

L'action de la mission littoral se concentre principalement sur l'amélioration de la qualité des eaux littorales au sens large. Notre équipe assure également le relais local auprès des porteurs de projets sur les autres politiques d'intervention de l'agence de l'eau : milieux naturels aquatiques, animation des SAGE, protection et gestion de la ressource en eau en lien avec les Opérations de reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) entre autres.



Une vague de jeunes parlementaires sur le littoral dunkerquois

➤ Du 4 au 7 avril, 50 jeunes venant de Bulgarie, Russie, Pays-Bas, Belgique, Maroc et France ont planché sur le littoral dans le contexte du changement climatique.

En 2013, le parlement bulgare de la jeunesse pour l'eau et le parlement des jeunes du bassin Artois-Picardie ont signé un accord de jumelage. Depuis, deux écoles écologiques sont organisées chaque année et donnent lieu à des échanges entre jeunes. En avril, c'était au tour de l'agence de l'eau d'organiser ce temps de découverte, de rencontre et de réflexion.

➤ L'avenir de l'eau porté par une jeunesse résolument optimiste

Entourés d'enseignants et de professionnels passionnés, ces jeunes ont fait preuve d'une connaissance

remarquable de ce littoral particulier et notamment des conséquences du changement climatique sur les aménagements, la biodiversité et les perspectives d'avenir des habitants qui vivent près de la mer. Sensibles aux aspects écologiques, ils sont également bien conscients de l'urgence climatique et de l'accélération des phénomènes. Pourtant, ils restent confiants dans les avancées de la science et la capacité de résilience de l'homme.

Victor Macé, Président du Parlement des jeunes pour l'eau du bassin Artois-Picardie, résume parfaitement la finalité de ces 4 jours de découverte du territoire : « Regardez une jeunesse internationale qui travaille ensemble sur les questions du développement durable et de l'eau, voilà ce qu'est l'avenir ».

➤ Cap sur la COP 22

Il s'agit maintenant pour Asma Bachikh, présidente du Parlement Mondial de la

Jeunesse pour l'Eau présente durant ces 4 jours, de présenter le projet « eau et littoral » réalisé par les jeunes pour la COP 22 qui se tiendra à Marrakech en novembre 2016.

Le PJE aux urnes

Lors de la séance du 30 mars 2016, le Parlement des Jeunes du Bassin Artois-Picardie a élu son nouveau Président. Victor Macé, scolarisé en 1^{ère} ES au lycée Paul Duez de Cambrai, prend la tête de cette assemblée jusqu'aux prochaines élections.

Un programme riche attend nos jeunes parlementaires en 2016. Parmi les actions de l'année : l'organisation d'un groupe de travail sur le thème de la gestion des eaux pluviales le 1^{er} juin à l'agence de l'eau, la participation du PJE à l'école écologique franco-bulgare, sur le sujet du littoral, au bord de la mer noire du 22 au 26 août 2016. Victor sera aidé dans sa mission par Wynona Genlot (1^{ère}S Biotech Douai) et par Benjamin Despretz (BTS GEMEAU Douai).



Les jeunes parlementaires sur le littoral dunkerquois



Raymond Jost

nous a quittés le 27 mars 2016. Il était président du Secrétariat international de l'eau, et président Fondateur de Solidarité Eau Europe. Impliqué dans la politique jeunesse depuis de très nombreuses années, il avait notamment mis en place le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau. L'hommage rendu par les jeunes lors de la cérémonie d'ouverture de l'école écologique était particulièrement émouvant.



Quels plans d'actions 2016-2021 pour l'avenir de l'eau en région Hauts-de-France ?

La consultation du public sur les grands enjeux de notre bassin s'est achevée l'année dernière. Des plans d'actions pour la période 2016-2021 ont été élaborés pour la mise en œuvre des directives cadres sur l'eau, sur le milieu marin et sur la gestion du risque lié aux inondations. La mobilisation de l'ensemble des acteurs du bassin est une condition indispensable tant dans la définition de ces documents que dans leur mise en œuvre.

C'est la raison pour laquelle, 4 commissions territoriales ont été organisées en partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

(DREAL) pour présenter la stratégie à adopter en terme d'actions sur l'eau, les inondations et le milieu marin pour les 5 années à venir.

Réparties sur 4 territoires : Escaut-Avesnois, Somme, Flandres-Mer du Nord et Authie-Canche-Boulonnais, ces commissions territoriales sont avant tout des lieux de concertation où élus, tissu associatif, monde agricole, milieu de la chasse et de la pêche, industriels, artisans et acteurs de l'eau se réunissent pour débattre sur ces plans d'actions. Chacun peut en effet, à son niveau, contribuer à l'amélioration de l'état des eaux et à la mise en œuvre d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les participants ont ainsi pu prendre connaissance du Schéma Directeur

d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de son programme de mesures, ainsi que du Plan de Gestion des Risques d'inondations (PGRI).



De gauche à droite : M-A. Bertaux-Valère, J-F. Rapin, O. Thibault, O. Prévost

Zoom sur le Montreuillois

Ce territoire particulièrement touché par les inondations a accueilli le 9 mai, la Commission Territoriale Authie-Canche-Boulonnais. Présidée par Jean-François Rapin, Sénateur-Maire de Merlimont, elle a permis d'apporter des pistes pour lutter efficacement contre les inondations et pour préserver le milieu marin.

Le SDAGE préconise en effet de s'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations en préservant notamment la dynamique naturelle des cours d'eau et en limitant le ruissellement.

« Pour lutter contre les inondations, on essaie de prévenir plutôt que de guérir. L'ancienne méthode consistait à installer des digues. Maintenant, on préfère aménager le territoire pour stocker l'eau là où elle tombe et éviter de la concentrer à un endroit.

Il faut donc arrêter de bétonner afin de faciliter le transfert de l'eau de la surface vers les eaux souterraines et restaurer les zones humides qui stockent l'eau quand il pleut, comme une éponge.

En définitif, il faut réapprendre à vivre avec la nature, avec les inondations, et

non pas en imaginant qu'il n'y aura plus » a conclu Olivier Thibault, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. La mer et plus particulièrement le lien terre-mer était aussi à l'honneur lors de cette commission. En effet, la majorité des polluants présents en mer proviennent de la terre.

Les activités terrestres doivent prendre en compte les exigences environnementales du milieu marin pour réduire leurs émissions polluantes.

Enjeu de taille, la mise en place d'actions de réduction des rejets permettra la préservation des zones de baignade et des zones conchylicoles.



Le SDAGE en 4 pages... et en CD

4 pages pour comprendre l'essentiel du SDAGE, son programme de mesures et les documents d'accompagnement. Un CD pour en lire l'intégralité.

→ Disponibles sur www.eau-artois-picardie.fr



Les aires marines protégées pour gérer et préserver le milieu marin

Les aires marines protégées sont des espaces en mer « classés » qui sont gérés de manière à concilier les enjeux de protection et le développement durable d'activités.

15 types d'aires marines protégées sont aujourd'hui recensées : les parties marines des parcs nationaux, des réserves naturelles, des aires de protection de biotope, des sites Natura 2000, les parties du domaine public maritime confiées au Conservatoire du littoral et les parcs naturels marins, les sites RAMSAR, les sites du patrimoine mondial UNESCO et réserves de biosphère ; ...

Une gestion et une protection de la mer par un acteur de terrain : le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Créé en décembre 2012, et faisant partie de l'agence des aires marines protégées, ce premier parc de la façade maritime Manche-Mer du Nord se situe au large de la Seine-Maritime, de la Somme et du Pas-de-Calais, et s'étend jusqu'au dispositif de séparation du trafic maritime. Il couvre 2 300 km² de surface maritime, et longe 118 km de côtes.

Il a pour objectifs de connaître et protéger le milieu marin, en y conciliant le développement durable des activités maritimes.



Les phoques à Berck-sur-Mer

Fiche d'identité de l'écosystème du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

- > 2 300 km² d'espace exclusivement marin
- > 118 km de linéaire côtier
- > 64 mètres de profondeur maximale
- > 7 fleuves côtiers, du nord au sud : la Slack, le Wimereux, la Liane, la Canche, l'Authie,
- > la Somme et la Bresle
- > 120 km² d'espace estuarien, dont 70 pour la seule baie de Somme
- > 37 communes
- > 3 départements : le Pas-de-Calais, la Somme et la Seine-Maritime
- > 2 régions : les Hauts-de-France et la Haute-Normandie
- > une grande diversité des milieux (estuaires, estrans, fonds marins...)
- > une grande diversité faunistique et floristique : plus de 200 espèces recensées

Zoom sur la pêche à pied de loisirs

En cette saison balnéaire, nombre de vacanciers adorent ramasser des coquillages pour leur consommation personnelle. La pêche à pied se pratique très facilement sur le rivage de la mer (sans recours à une embarcation), mais, avant tout, il est nécessaire de prendre certaines précautions :

- > S'informer sur la qualité sanitaire des sites sur lesquels on veut pêcher.
- > Respecter les interdictions permanentes ou temporaires : zones et périodes de pêche, taille minimale des crustacés ou des coquillages.
- > Se renseigner sur les horaires des marées : attention à la marée montante, pour ne pas se faire encercler.
- > Conserver les coquillages au frais (maximum 4°C) et au sec.
- > Laver soigneusement les coquillages pêchés, les consommer le plus rapidement possible après la cueillette (moins de 24 h).



Guide du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Les parcs naturels marins, créés par la loi du 14 avril 2006, sont gérés par l'Agence des aires marines protégées, établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie. Ce guide vous fera découvrir le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, ses objectifs, sa gouvernance, les enjeux de l'espace marin...

→ Téléchargez le guide sur www.aires-marines.fr



Deux professeurs en mission pour l'eau

Depuis son origine, l'agence de l'eau se mobilise pour sensibiliser le public et particulièrement les plus jeunes à la problématique de l'eau.

Cette sensibilisation est une nécessité, elle est d'ailleurs inscrite dans les textes réglementaires.

Réussir l'éducation à l'eau est un véritable défi. Pour mener à bien cette politique, l'agence s'est toujours associée à l'Education Nationale, clé d'entrée essentielle pour atteindre cette cible spécifique.

Cette année, le partenariat entre nos deux structures gagne en efficacité avec la mise à disposition de deux professeurs missionnés pour nous accompagner dans cette démarche éducative.



Qui sont-ils ?



Caroline Horgnies, professeur de physique-chimie au lycée Edmond Labbé de Douai

« Enseigner aujourd'hui, c'est aussi contribuer à la culture de nos élèves et les sensibiliser à de nouvelles problématiques comme le Développement Durable. Il s'agit pour eux de comprendre les enjeux actuels pour devenir des citoyens accomplis et responsables. L'Education Nationale et l'agence de l'eau ont une politique éducative commune qui

nous permet de développer un travail collaboratif basé sur l'écoute, la confiance et la mutualisation des savoirs-faire et des compétences. Ce partenariat permet de m'impliquer dans des actions concrètes et attractives et cela accroît mon désir de faire émerger de nouveaux projets ».



Frédéric Pinteau, professeur de Sciences et Vie de la Terre au collège Blaise Pascal de Mazingarbe.

« Après avoir animé de nombreuses années un atelier scientifique sur la bio-indication dans les cours d'eau du Pas-de-Calais, aujourd'hui, je contribue à la création d'outils sur le thème sensible du Développement Durable et en particulier l'eau. Mon objectif, au travers de cette mission auprès de l'agence de l'eau est de faire de ces outils des supports concrets et les plus adaptés aux élèves, aux enseignants... et aux réalités d'aujourd'hui ».



Quelle est leur mission ?

Frédéric et Caroline apportent leur expertise d'enseignant pour concevoir et développer des ressources, et impulser des projets destinés aux scolaires. Ils contribuent à l'information auprès des établissements scolaires, ainsi qu'à la diffusion et à la mutualisation des ressources et des projets par le biais du site académique dédié à la culture scientifique et technologique.

Depuis leur arrivée, ces deux enseignants se sont fortement mobilisés sur le Grand Quizz de l'eau organisé par l'agence le 22 mars au Grand Palais à Lille. Cet événement a rassemblé plus de 300 élèves.

Actuellement, ils travaillent sur la conception d'une maquette pédagogique. Chaque semaine, ils rencontrent le service communication de l'agence afin d'élaborer le contenu de ce nouveau support.



Les professeurs lors du grand quizz de l'eau du 22 mars 2016 à Lille Grand Palais



Un grand quizz pour fêter l'eau !

L'agence de l'eau et l'Education nationale se sont associées pour fêter ensemble la Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2016. Cet événement a rassemblé plus de 300 élèves issus des classes de CM2, 5ème et 2nde. Retrouvez les temps forts de cette manifestation sur notre site internet.

→ <https://www.youtube.com/watch?v=J79y1Na-xHU>



Lille : « Le zéro phyto, c'est pour bientôt »

Ne plus utiliser de pesticides tout en maintenant le rendu qualité des espaces publics en gestion, c'est le challenge que s'est fixé la ville de Lille en signant le 5 février, sur le site symbolique du cimetière de l'est, la charte d'entretien des espaces publics.

A l'initiative de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et en partenariat avec la région des Hauts-de-France, cette charte accompagne les communes et les citoyens dans l'évolution de leurs pratiques d'entretien des espaces verts. Cette évolution passe par une

diminution significative d'utilisation des produits phytosanitaires et par des actions favorisant la biodiversité dans les espaces urbanisés et semi-urbanisés comme le boisement.

Déjà engagée dans une gestion différenciée de ses espaces publics depuis plus de 10 ans, la ville de Lille, en signant cette charte, s'engage à atteindre le niveau 5 qui vise à mettre en œuvre une démarche spécifique et innovante en matière d'aménagement pour réduire le risque de pollution de la ressource en eau et de l'environnement, arrêter le désherbage chimique sur les surfaces à risque élevé

et utiliser une ou plusieurs techniques alternatives sur au moins 50 % de la commune.



De gauche à droite : Françoise Rougerie, Lise Daleux, élues à la ville de Lille et Olivier Thibault

Près de 80 % de la pollution en mer provient des continents

Face à ce constat, l'agence de l'eau s'est associée à deux structures pour sensibiliser le grand public :

L'association Nature Libre de Wimereux qui sensibilise le public lors de nettoyages de plages sur le littoral en mettant l'accent sur la provenance continentale des déchets. L'objectif est de montrer que tous les déchets jetés dans l'intérieur des terres se retrouvent un jour en mer et sur les plages. Cette année, le partenariat comprenait la première rencontre nationale des collecteurs de déchets sauvages.

L'association Expédition 7^{ème} Continent, mène en 2016, une opération d'envergure sur le territoire national pour sensibiliser



la population à l'ampleur de la présence de plastiques en mer et des conséquences néfastes de l'activité humaine.

Une caravane pédagogique et le voilier le Marama parcourent la France entre

le 12 mai et le 15 juin, et accueillent le public lors d'escales dans 10 villes.

L'agence s'est associée à l'escale de lancement qui a eu lieu à Boulogne-sur-Mer.



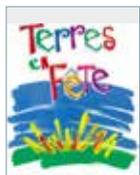
Collectivités, particuliers, ensemble vers le zéro phyto

Les pesticides sont aujourd'hui présents dans l'eau, l'air, le sol et les végétaux. Ils affectent la biodiversité mais aussi la santé humaine. Par ruissellement et infiltration, ces produits de traitement se retrouvent dans les eaux de surface et les eaux souterraines. Collectivités et particuliers, notamment les jardiniers amateurs, sont utilisateurs de ces produits. L'agence de l'eau les accompagne dans une démarche de protection de l'eau et des milieux aquatiques.

→ www.eau-artois-picardie.fr/Lutter contre les pollutions diffuses/Les collectivités/Accompagner les jardiniers amateurs



L'agence de l'eau présente à « Terres en Fête »



Du 3 au 5 juin, l'agence de l'eau a participé à la 12^{ème} édition de Terres en Fête. Pendant trois jours, aux côtés des acteurs du monde

agricole, l'agence a pu promouvoir son action à travers le volet agricole de son programme d'action.

Ce fut l'occasion de présenter et de promouvoir sur son stand, sa politique de réduction des pesticides à des fins non agricoles.

Les collectivités territoriales ont été sensibilisées à une démarche « zéro phyto » à travers la charte d'entretien

des espaces publics qui vise à faire évoluer les pratiques d'entretien, vers des démarches plus respectueuses de la ressource en eau et de la biodiversité.

Enfin, les jardiniers amateurs ont reçu de précieux conseils pour développer leur passion sans utiliser de pesticides.

Aménager différemment son jardin, accepter de nouveaux critères esthétiques, varier les espèces et les cultures potagères en privilégiant les plantes locales, bichonner le sol, favoriser la venue d'insectes et autres animaux sont autant de solutions qui permettront à terme de jardiner au naturel.



Stand de l'agence de l'eau tenu par Nolwen Thepaut, chargée d'interventions au sein de la Cellule Ressource en eau et Agriculture à l'agence de l'eau

Un chantier de restauration ambitieux à Contes

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Fédération de pêche du Pas-de-Calais et la Région des Hauts-de-France ont inauguré le 10 juin dernier les travaux de restauration des milieux aquatiques sur les étangs et les marais de la commune de Contes en présence de O. Thibault, Directeur

général de l'agence, G. Lefebvre, Maire de Contes, P. Sailliot, Président de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche, M. Dewas, Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais, R. Therrey, Conseiller départemental du Pas-de-Calais, et M-Ch. Bourgeois, Conseillère régionale Hauts-de-France.

Situé sur la commune de Contes au cœur de la vallée de la Canche à environ 8 km en aval d'Hesdin, ce chantier représente un enjeu de taille pour la biodiversité et le loisir pêche.

Les travaux permettront ainsi de restaurer la continuité écologique du Fliez, petit affluent de la Canche, d'améliorer la capacité d'autoépuration du milieu, de restaurer les habitats aquatiques du marais, favoriser la pratique du loisir pêche et enfin réaliser un circuit pédagogique autour du marais.

Le montant de l'opération s'élève à 1047 269 €^{TTC} financés à 50 % par l'agence pour les travaux et à 70 % pour les études.



Les travaux de restauration des marais de Contes

Les travaux de restauration des marais de Contes ont été inaugurés le 10 juin 2016. Pour en savoir plus sur les travaux effectués, les objectifs et les montants de cette opération, consultez la plaquette d'information réalisée pour cette occasion :

→ Sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr



L'AGENCE
ET VOUS



Un nouvel outil internet pour voir la qualité de l'eau des rivières

Vous voulez en savoir plus sur la qualité des rivières près de chez vous ? Vous voulez voir ou télécharger les données issues de la surveillance ?

L'agence de l'eau met à disposition des internautes un nouvel outil permettant de :

- > trouver les stations de mesure de la qualité des cours d'eau du bassin,
- > visualiser les informations et les données des stations sélectionnées,
- > les télécharger.

➔ Rendez-vous sur le site internet de l'agence, rubrique « Données, sur l'eau ».

Vous pouvez aussi retrouver « l'appli rivières » sur votre tablette ou smartphone qui vous renseigne sur l'état des cours d'eau où que vous soyez.



Cherchez la station qui vous intéresse à partir d'une carte, de critères géographiques ou du code de la station si vous le connaissez...

Directeur de la publication : Olivier Thibault
Directrice de la rédaction : M. Cordonnier
Rédactrice en chef : D. Poncet
Comité de rédaction : M. Cordonnier, A. Debarge, C. Debut-Célary, Ch. Dericq, A. Dollet, M. Facq, M. Khiredine, L. Leclercq, C. Lesniak, D. Poncet, A. Vlandas.
Ont également participé à ce numéro : C. Becquet, L. Lemaire
Conception graphique : J.L. Vandeweghe
MEP : V. Dassonville
Crédits photos : AEAP, Fotolia

ABONNEMENT GRATUIT :
contact@eau-artois-picardie.fr
Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
www.eau-artois-picardie.fr



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Établissement public du Ministère chargé du développement durable